

DELIBERATION (2023-31) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Mond'Arverne Communauté : approbation du rapport de la CLECT du 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois le trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Date de convocation : 29 juin 2023

Prése

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Michel MARTINIANI (pouvoir à Pascal BRUHAT).

Absents excusés : MM. Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Thierry CHALENDARD.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), créée par décision du conseil communautaire, a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et Mond'Arverne Communauté. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient au conseil communautaire, la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

La CLECT s'est réunie le 20 juin dernier, et a rendu son rapport présenté en annexe.

Les communes membres disposent alors d'un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission pour approuver celui-ci, à la majorité qualifiée prévue à l'article L.5211-5 du CGCT : « *par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population* ».

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

Décide :

D'approuver le rapport adopté lors de la séance du 20 juin 2023.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 4 juillet 2023

Au registre sont les signatures

En Mairie de La Roche Noire, le 4 juillet 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT